

Avis

Concours d'accès en 1^{ère} année de la Licence Fondamentale de l'Institut Supérieur des Métiers de l'Audiovisuel et du Cinéma Année universitaire 2016/2017

L'Institut Supérieur des Métiers de l'Audiovisuel et du Cinéma (ISMAC) organise son concours d'accès en 1^{ère} année de Licence Fondamentale pour l'année universitaire 2016/2017 (places limitées : 60 places) selon le programme suivant :

- **Le mercredi 13 juillet 2016 : (parcours 1:** Métiers de l'écriture, de la Réalisation et de la Production audiovisuelle et cinématographique).
- **Le jeudi 14 juillet 2016 : (parcours 2:** Métiers de l'Image, du Son et de Postproduction).

CURSUS PROPOSE :

- **PARCOURS 1 :** Métiers de l'écriture, de la Réalisation et de la Production audiovisuelle et cinématographique.
- **PARCOURS 2 :** Métiers de l'Image, du Son et de Postproduction.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- Les candidats au concours doivent :
 - 1- Etre âgés de moins de 23 ans à la date du concours.
 - 2- Etre titulaires d'un baccalauréat avec une mention (au moins A.BIEN).
 - 3- Présenter leur candidature selon les conditions du parcours choisi :

Pour le PARCOURS 1 : Métiers de l'Image, du Son et de Postproduction : ouvert uniquement pour les candidats ayant un Baccalauréat option scientifique ou technique.

Pour le PARCOURS 2 : Métiers de l'écriture, de la Réalisation et de la Production audiovisuelle et cinématographique : ouvert pour les candidats ayant un Baccalauréat toutes options.

- Peuvent participer également au concours : les candidats pouvant justifier d'un certificat de deux années au minimum d'études supérieures dans un établissement de formation professionnelle ou d'enseignement supérieur dans le domaine du cinéma et d'audiovisuel à condition d'avoir une mention (au moins A. Bien) en Baccalauréat ou l'une des années d'études supérieures précédentes.

PROCEDURES DE PARTICIPATION :

- **Pour les bacheliers:**
 - 1) Les candidats doivent présenter leur candidature en ligne en remplissant le formulaire de candidature disponible sur le site de l'ISMAC : www.ismac.emadariss.net du **21 juin au 03 juillet 2016**.
 - 2) Les candidats doivent déposer le dossier administratif initial dans le siège de l'ISMAC ou envoyer par voie postale un dossier initial de candidature en appui de leur candidature en ligne dans la même période : du **21 juin au 03 juillet 2016 (cachet de la poste faisant foi à condition qu'aucun dossier ne parvienne à l'adresse postale de l'ISMAC après la date du 08 juillet 2016 à 16h00)**.
 - 3) Les candidats doivent visiter le site de l'ISMAC: www.ismac.emadariss.net avant la date des épreuves écrites (le 13 et le 14 juillet 2016) pour consulter l'affichage des listes des candidats présélectionnés et convoqués pour les épreuves écrites. Aucune convocation ne sera envoyée par aucun autre moyen de communication.

- 4) Le dossier complémentaire de candidature sera demandé uniquement aux candidats ayant réussi leurs épreuves écrites lors de leur convocation aux épreuves orales. Ces candidats doivent se présenter avec le complémentaire de leur dossier administratif et leurs dossiers artistiques au siège de l'ISMAC lors des épreuves orales qui auront lieu **le 25 juillet 2016 pour les candidats au parcours 1 et le 26 juillet 2016 pour les candidats au parcours 2.**
- **Pour les candidats ayant poursuivis au minimum deux années d'études supérieures dans un établissement de formation professionnelle ou d'enseignement supérieur :**
 - 1) Les candidats doivent présenter leur candidature **en ligne** en remplissant le formulaire de candidature disponible sur le site de l'ISMAC : www.ismac.emadariss.net du **21 juin au 03 juillet 2016.**
 - 2) Les candidats doivent déposer dans le siège de l'ISMAC ou envoyer par voie postale un dossier de candidature en appui de leur candidature en ligne dans la même période : du **21 juin au 03 juillet 2016 (cachet de la poste faisant foi à condition qu'aucun dossier ne parvienne à l'adresse postale de l'ISMAC après la date du 08 juillet 2016 à 16h00).**
 - 3) Les candidats doivent visiter le site internet de l'ISMAC: www.ismac.emadariss.net avant la date des épreuves écrites (le 13 et le 14 juillet 2016) pour consulter l'affichage des listes des candidats présélectionnés et convoqués pour les épreuves écrites. Aucune convocation ne sera envoyée par aucun autre moyen de communication.

DOSSIER DE CANDIDATURE :

- 1) **Dossier initial de candidature :** (**Uniquement** pour les candidats Bacheliers) :
 - Une copie du formulaire de préinscription en ligne;
 - Une copie certifiée conforme à l'original du baccalauréat ou de l'attestation de réussite (baccalauréat 2016);
 - Une copie certifiée conforme aux originaux des relevés de notes (1^{ère} et 2^{ème} année du baccalauréat, examen régional et examen national) ;
- 2) **Dossier complémentaire de candidature :** (**Uniquement** pour les candidats Bacheliers ayant réussi leurs épreuves écrites du concours de l'ISMAC du 13 et 14 juillet 2016) :
 - Demande manuscrite de candidature avec photo d'identité précisant le parcours choisi et coordonnées (Tél portable, Tél fixe, adresse email, adresse domicile...);
 - Une copie légalisée de la Carte d'Identité Nationale (CIN) ou un extrait d'acte de naissance ne dépassant pas trois mois pour les candidats ne disposant pas de la CIN biométrique ;
 - Un dossier artistique (travaux artistiques : photos, films, écritures, attestations artistiques....).

DOSSIER DE CANDIDATURE (**Uniquement** pour les candidats ayant poursuivis au minimum deux années d'études supérieures dans un établissement de formation professionnelle ou d'enseignement supérieur) :

- Demande manuscrite de candidature avec photo d'identité précisant le parcours choisi et coordonnées (Tél portable, Tél fixe, adresse email, adresse domicile...);
- Une copie du formulaire de préinscription en ligne;
- Une copie certifiée conforme à l'original du baccalauréat ;
- Une copie certifiée conforme aux originaux des relevés de notes (1^{ère} et 2^{ème} année du baccalauréat, examen régional et examen national) ;
- Une copie certifiée conforme à l'original du diplôme d'études supérieures et/ou certificat obtenu ;
- Une copie certifiée conforme aux originaux des relevés de notes de l'ensemble des années d'études supérieures poursuivies ;
- Une copie légalisée de la Carte d'Identité Nationale (CIN) ou un extrait d'acte de naissance ne dépassant pas trois mois pour les candidats ne disposant pas de la CIN biométrique.
- Un dossier artistique (travaux artistiques : photos, films, écritures, attestations artistiques ou culturelles....).

EPREUVES DU CONCOURS :

Le concours d'accès à l'ISMAC se déroule en trois étapes :

I. Présélection :

- Pour les bacheliers préinscrits en ligne, la présélection sera opérée par ordre de mérite, sur la base de la moyenne générale du baccalauréat.
- Pour les candidats pouvant justifier d'un certificat de deux années au minimum d'études supérieures dans un établissement de formation professionnelle ou d'enseignement supérieur dans le domaine du cinéma et d'audiovisuel, la présélection sera opérée par ordre de mérite et dans la limite des places disponibles, sur la base de la moyenne générale du baccalauréat et des éléments composant le dossier de candidature.

Les candidats présélectionnés seront convoqués par voie d'affichage des noms des candidats convoqués sur le site internet et le siège de l'ISMAC pour passer l'épreuve écrite, selon le calendrier suivant :

II. Epreuves écrites :

Parcours 1: Métiers de l'écriture, de la Réalisation et de la Production audiovisuelle et cinématographique : **Le mercredi 13 juillet 2016**, les épreuves écrites se dérouleront comme suit:

- 1) Epreuve générale (2h) : Sujet général de rédaction en arabe en rapport avec le secteur audiovisuel et cinématographique.
- 2) Epreuve de spécialité (2h) : Analyse d'un texte en français en rapport avec les métiers de la production audiovisuelle et cinématographique.
- 3) Epreuve de langue (1h30) : Anglais (obligatoire pour toutes les options).

Parcours 2: Métiers de l'Image, du Son et de Postproduction : **Le jeudi 14 juillet 2016**, Les épreuves écrites se dérouleront comme suit :

- 1) Epreuve générale : (2h) : Sujet général de rédaction en arabe ou en français en rapport avec le secteur audiovisuel et cinématographique.
- 2) Epreuve de spécialité : (2h) : Sujet de spécialité scientifique ou technique en rapport avec le secteur audiovisuel et cinématographique.
- 3) Epreuve de langue (1h30) : Anglais (obligatoire pour toutes les options).

III. Epreuve orale : (lundi 25 et mardi 26 juillet 2016) :

L'oral consiste en présentation d'un dossier artistique et un entretien devant une Commission. L'épreuve aura lieu le **lundi 25 juillet 2016 pour les candidats au parcours 1** et **mardi 26 juillet 2016 pour les candidats au parcours 2**. Les candidats ayant réussi les différentes épreuves écrites du concours seront convoqués à l'épreuve orale par voie d'affichage des noms des candidats convoqués sur le site internet et le siège de l'ISMAC.

Les dossiers de candidature doivent être déposés dans les lieux de l'ISMAC (derrière le Ministère de la Communication, Madinat Al Irfane, Rabat) ou envoyés par courrier postal et recommandé du 21 juin au 03 juillet 2016 (cachet de la poste faisant foi à condition qu'aucun dossier ne parvienne à l'adresse postale de l'ISMAC après la date du 08 juillet 2016 à 16h00), à l'attention de :

*Monsieur le Directeur de l'ISMAC
AV. Allal EL FASSI, Cité Al Irfane, B.P 6598, Souissi,
Rabat*

Tout dossier incomplet sera écarté.

Lieu du concours :

*Institut Supérieur des Métiers de l'Audiovisuel et du Cinéma
AV. Allal EL FASSI, derrière le Ministère de la Communication, Madinat Al Irfane
Rabat*